



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**



**2022-10-19**

**Province de Québec  
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance ajournée du mois d'octobre tenue ce **mercredi 19<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2022 à 11 h 30**, sis au 266, rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, ainsi que Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, madame Chloé Gagnon, directrice du Service de développement du territoire, la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, ainsi que l'agente de communication, madame Jessy Laflamme sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

**RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CA-2022-10-320**

**ATTENDU** que les membres du Comité administratif jugent opportun de traiter les sujets : « Fonds Covid 19 – Organisation du 5 à 7 de la MRC de Papineau et de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation » et « Desserte des services ambulanciers sur le territoire de la MRC de Papineau à compter du 31 octobre 2022 – Demande de rencontre » dans le cadre de la présente rencontre ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

**QUE :**

La séance régulière du 5 octobre 2022 soit rouverte afin de poursuivre les discussions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de ladite séance, soient les points 5.3.2, 6.2.2, 6.3.2 et de traiter deux sujets additionnels au point 6.3.10 et au point 10.1 à savoir :

- Analyse sur le réaménagement des bureaux de la MRC de Papineau et l'optimisation de l'espace disponible – Dépôt d'une proposition - Autorisation (décision) (point 5.3.2);
- Fonds de développement du territoire (FDT) – Reddition de comptes 2020-2021 (recommandation) (point 6.2.2);
- Fonds ADN de la MRC – Lancement d'un appel de projets – Recommandation du Service de développement du territoire (décision) (point 6.3.2);



- Fonds Covid 19 – Organisation du 5 à 7 de la MRC de Papineau et de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation (décision) (point 6.3.10);
- Desserte des services ambulanciers sur le territoire de la MRC de Papineau à compter du 31 octobre 2022 – Demande de rencontre (décision) (point 10.1);

Adoptée.

**5.3.2 ANALYSE SUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX DE LA MRC DE PAPINEAU ET L'OPTIMISATION DE L'ESPACE DISPONIBLE – DÉPÔT D'UNE PROPOSITION - AUTORISATION**

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 2 novembre prochain.

**6.2.2 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) – REDDITION DE COMPTES 2020-2021**

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 2 novembre prochain.

**6.3.2 FONDS ADN DE LA MRC – LANCEMENT D'UN APPEL DE PROJETS – RECOMMANDATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**CA-2022-10-321**

ATTENDU la résolution numéro 2022-09-177, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 septembre 2022, confirmant le lancement de l'appel de projets pour le nouveau fonds ADN relié à l'approvisionnement et au développement numérique des entreprises du territoire ;

ATTENDU qu'un montant de cinquante mille dollars (50 000\$) est disponible pour le seul appel de projets du Fonds ADN;

ATTENDU que 28 projets ont été déposés dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 13 octobre 2022;

ATTENDU les recommandations émises par le comité d'analyse lors de la rencontre tenue le 14 octobre 2022, lesquelles sont inscrites à l'intérieur du tableau annexé à la présente résolution ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la somme additionnelle requise pour soutenir les projets recommandés (6 290 \$), laquelle est financée à même le Fonds covid MAMH, ainsi que le financement des projets retenus à l'occasion de l'appel de projets du Fonds ADN, conformément à l'annexe 1 de la présente résolution;

QUE :

Ladite dépense, représentant un montant total de 56 290 \$, soit et est financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC, et plus spécifiquement, à partir du Fonds Covid MAMH au poste budgétaire 02-62009-693 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer le suivi.



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Adoptée.

**6.3.10 FONDS COVID 19 – ORGANISATION DU 5 À 7 DE LA MRC DE  
PAPINEAU ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE VALLÉE DE LA  
PETITE-NATION**

**CA-2022-10-322**

ATTENDU que la MRC de Papineau désire organiser un 5 à 7 en collaboration avec la Chambre de Commerce Vallée de la Petite-Nation afin de promouvoir les entreprises du territoire lors d'une activité de réseautage;

ATTENDU que cet événement est prévue le 22 novembre prochain au Parc Oméga situé dans la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours;

ATTENDU le montage financier dudit événement déposé dans le cadre de la présente séance;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise les dépenses liées à la tenue du 5 à 7 de la MRC de Papineau prévue le 22 novembre prochain au Parc Oméga représentant un montant maximal de 5 000\$, lequel est organisé en collaboration avec la CCVPN ;

QUE :

Les dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62009-693;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**10.1 DESSERTE AMBULANCIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE  
PAPINEAU – DEMANDE DE RENCONTRE**

**CA-2022-10-323**

ATTENDU l'importante préoccupation relative à l'efficacité et au temps de réponse des soins préhospitaliers, notamment en relation avec le transport médical par ambulance dans les régions plus éloignées des établissements hospitaliers ;

ATTENDU que la sécurité de la population et des visiteurs demeure une priorité pour les élus municipaux ;

ATTENDU que la Coopérative des paramédics de l'Outaouais (CPO) offre le service ambulancier pour la région de l'Outaouais depuis 1989 et qu'elle est la seule entreprise ambulancière détenant des permis pour la région ;

ATTENDU l'annonce du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSSO) concernant la modification de la desserte ambulancière sur le territoire de la MRC de Papineau et ce, effectif à partir du 31 octobre 2022;

ATTENDU que l'ambulance située dans la Municipalité de Papineauville ne sera plus en service la nuit suite à la modification de la desserte ambulancière;



ATTENDU la recommandation du Comité administratif émise auprès du Conseil des maires le 5 octobre 2022 dans le but d'accorder un appui au CLSC Petite-Nation dans le cadre de l'acquisition d'un appareil de radiographie numérique;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif demandent au CISSSO de planifier une rencontre dans les meilleurs délais entre les parties, incluant la Coopérative des paramédics de l'Outaouais (CPO), afin de discuter du dossier de la desserte ambulancière sur le territoire de la MRC de Papineau ainsi que de l'acquisition de l'appareil de radiographie numérique au CLSC Petite-Nation;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

### LEVÉE DE LA SÉANCE

**CA-2022-10-324**

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Benoit Lauzon  
Préfet

Roxanne Lauzon  
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Benoit Lauzon, Préfet